

*Etant donné la nécessité de rationaliser l'action et l'utilisation des ressources et de les centrer sur un nombre limité d'objectifs, préconiseriez-vous un resserrement des priorités et, si oui, que proposeriez-vous à cette fin ? Y a-t-il d'autres thèmes/sujets ou questions particuliers que, selon vous, l'Organisation devrait privilégier et pour l'étude desquels elle serait la mieux placée ?*

*Quels sont les domaines nouveaux dont l'examen pourrait être envisagé ou renforcé et dans lesquels l'UNESCO a un avantage comparatif au niveau multilatéral et pourrait jouer un rôle utile ?*

*Y a-t-il des activités, questions/thèmes auxquels, selon vous, il conviendrait de renoncer parce que leur impact est faible et qu'ils n'ont qu'un lointain rapport avec le mandat de l'Organisation ?*

13. Le 31 C/4 a inauguré une nouvelle approche consistant à renoncer au principe des thèmes et groupes prioritaires qui a été remplacé par celui de l'intégration. En conséquence, la problématique des besoins de l'Afrique, des pays les moins avancés (PMA), des femmes et des jeunes sera désormais intégrée dans tous les programmes des documents C/5, du début à la fin de la période 2002-2007. Cela signifie que tous les secteurs devront prendre en compte les demandes émanant de ces groupes dans tous leurs programmes. De plus, dans toutes les activités de l'UNESCO, l'accent sera mis particulièrement sur les besoins des groupes défavorisés et exclus et sur les éléments les plus vulnérables de la société. Dans le même ordre d'idées, l'Organisation est déterminée à promouvoir une culture de la paix, notamment en jouant le rôle de chef de file pour la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010) et en assurant le suivi de la résolution 39 de la Conférence générale.

*Estimez-vous que les questions à intégrer (telles qu'elles sont mentionnées dans le 31 C/4, à savoir les questions relatives aux femmes, aux jeunes, aux PMA et à l'Afrique) ainsi que la culture de la paix ont été suffisamment prises en compte dans le 31 C/5 approuvé ? Sinon, que peut-on faire pour en améliorer la situation/la présentation ?*

*Etes-vous favorable à la formule de l'intégration en général ? Comment cette formule pourrait-elle être appliquée plus efficacement ?*

*Etes-vous partisan d'une réduction du nombre des domaines à intégrer et, si tel est le cas, quelles seraient vos préférences ?*

14. Pour la première fois, la formulation de stratégies régionales et sous-régionales est envisagée dans le cadre de la Stratégie à moyen terme. Fondées sur les processus d'intégration régionale en cours et les priorités, elles visent à adapter les stratégies globales de l'UNESCO aux caractéristiques, conditions et initiatives locales. Elles doivent aussi servir de cadre pour l'élaboration par les bureaux chargés d'un groupe de pays, les bureaux régionaux et les bureaux nationaux des plans de travail biennaux indiquant les activités à mener dans les régions et sous-